

24.11.25

## CONSEIL GENERAL DE BURTIGNY

### Rapport de la Commission des travaux sur le préavis municipal n° 33/2021-2026 – Aménagement d'un parking sur la parcelle communale N° 119, les Ravières

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des travaux, composée de Mme Nathalie JUDAS et de MM. Michel JEANRENAUD et Daniel TÛSCHER s'est réunie le mercredi 12 novembre 2025 pour discuter de ce préavis avec Mme Valérie JEANRENAUD, Syndique, Mme Basak ZANON, Municipale responsable des travaux et de M. Thierry NYDEGGER, responsable du projet au sein du bureau Bernard Schenk SA.

Afin de répondre à plusieurs demandes de locations de places de parking à usage professionnel et privé, ainsi qu'à des plaintes récurrentes concernant le parking sauvage aux alentours de la zone en question, la Municipalité a étudié la possibilité de construire un parking sur la parcelle communale n° 119 située au carrefour du Chemin des Tattettes et du Chemin des Ravières. Le projet consiste à réaliser un parking de 14 places pour les véhicules légers ainsi que 3 places pour les véhicules lourds.

L'appel d'offres pour les travaux de génie civil a été réalisé conformément à la procédure en vigueur.

Après avoir pris connaissance du projet et des explications fournies, la Commission a fait les constats suivants :

- Le budget pour sa réalisation est adapté.
- Sa réalisation correspond à une réelle demande.
- L'ensemble des places devraient être louées.
- Même avec un taux d'occupation de l'ordre de 50%, le projet sera financièrement équilibré.

La Commission recommande toutefois :

- De prendre toutes les mesures afin de favoriser les écoulements d'eau de surfaces en augmentant les pentes le long de la paroi nord du Battoir au bas du parking.
- D'effectuer, le long du chemin des Tattettes, sur le domaine public, le marquage au sol de 4 places pour véhicules légers et d'englober la gestion de celles-ci par un règlement de stationnement communal.
- Revoir le marquage au sol de la place du Battoir concernant la délimitation de la bande de roulement du Chemin des Tattettes et modifier l'emplacement du cédez-le-passage sur la route cantonale.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des travaux recommande au Conseil général d'accepter le préavis tel que présenté.

Burtigny, le 21 novembre 2025

La Commission des travaux :

Nathalie JUDAS



Daniel TÛSCHER



Michel JEANRENAUD

